



Formation Contrôle Automobile

Contrôle technique Poids Lourds 0. Identification du véhicule

0.1.4
CARNET D'ENTRETIEN

0.1.4. CARNET D'ENTRETIEN

Tous véhicules de plus de 3.5 tonnes doivent posséder un carnet d'entretien sur lequel figurent toutes les réparations ou modifications effectuées sur le véhicule.

The image shows two documents related to vehicle maintenance. On the left is a 'MAINTENANCE DU VÉHICULE' form with handwritten entries. On the right is a form titled 'AGRAPER ICI LE P.V. DE VISITE TECHNIQUE DU SERVICE DES MINES' with a blue cover for a 'Registre d'entretien' for vehicle '236 BGA 57'.

MAINTENANCE DU VÉHICULE

Type d'huile utilisée : _____ Périodicité des vidanges mesurée : _____ Km

Type de maintenance : M1 M2 M3 M4

Date : 17 et 19/04/10

Réparations : 213 et 114

Cache et signature : _____

Réparations effectuées :

- Contrôle four jours aux
- Suivre - Pannes au bord
- Echange pièces usées
- Servos / AV
- Echange Serrures de la vanne
- Régler
- Régler de la B.V.
- Régler éclairage

Type de maintenance : M1 M2 M3 M4

Date : _____

Cache et signature : _____

Concessionnaire Renault Trucks
STY RENAULT S.A.S.
37, allée route de France - B.P. 1024
74366 ALBERTVILLE Cedex
Capex 0 800 00 00 00 - Service clients
Tél 04 72 92 22 22 - Fax 04 72 92 00 04

AGRAPER ICI LE P.V. DE VISITE TECHNIQUE DU SERVICE DES MINES

Commentaires complémentaires : _____

236 BGA 57
Registre d'entretien

Les éditions de l'OCIR

0.1.4.1. ETAT

0.1.4.1.1. Détérioration | O |

Observation à mentionner en cas de détérioration du carnet d'entretien (déchirer,...).

0.1.4.4. DIVERS

0.1.4.4.1. Absence | O |

Observation à mentionner en cas d'absence du carnet d'entretien pour un véhicule de plus de 3.5 tonnes.

0.1.4.4.2. Réparations non mentionnées | O |

Observation à mentionner dans le cas où les réparations (entretien préventif et curatif) ne sont pas mentionnées sur le carnet d'entretien.

0.1.4.4.3. Annexer attestations de réparation | O |

Observation à mentionner en cas d'absence des attestations de réparation annexer au carnet d'entretien (attestations signer par un chef d'atelier).